



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2025_003

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 048-214800393-20250123-D_2025_003-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 17 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

1 Absent représenté : Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

2 Absents excusés : Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : emplois saisonniers 2025

Monsieur Jérôme Jacques, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal de prévoir les ouvertures de postes pour le recrutement des emplois saisonniers 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer les postes suivants :

↳ SERVICE TECHNIQUE :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 1^{er} juin au 30 juin 2025,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 15 juin au 15 juillet 2025,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 15 juillet au 15 août 2025.

↳ SERVICE EAU ASSAINISSEMENT :

- un emploi d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} au 31 juillet 2025 (ou période d'un mois entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2025 selon la période de relève des compteurs).

↳ PISCINE ET VILLAGE DE GITES/CAMPING :

- . Pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2025 :
 - un emploi de MNS à temps complet (35 heures semaine) qui assurera la surveillance des bassins.

- un emploi de BNSSA à temps complet (35 heures semaine) qui cumulera la surveillance des bassins (pour 12.5 h), le ménage et les entrées (pour 22.5 h).
- un emploi d'adjoint technique à temps complet (35 heures semaine) pour le ménage et les entrées,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (30 heures semaine) pour le village de gîtes et le camping,

. Pour la période du 11 juillet au 18 août 2025 :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (30 heures semaine, du vendredi au lundi) pour le village de gîtes et le camping,

. Pour la période du 26 mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre 2025 :

- un emploi de MNS à temps non complet (24 h hebdomadaires) du lundi au dimanche,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (7.5 h hebdomadaires) les samedi et dimanche pour les entrées et le ménage.

PRECISE que ces offres d'emploi seront publiées sur le site internet de la commune avec mention de la date butoir de dépôt des candidatures et rappel des règles fixées pour le choix des candidats.

RECONDUIT les critères de sélection des candidatures, à savoir :

- être âgé de 18 ans révolus à la date de prise du poste,
- être titulaire du diplôme ou de la qualification exigée si celle-ci est indiquée sur l'annonce du recrutement,
- être résident ou au sein d'un foyer résident sur la commune de Chanac,
- priorité sera donnée aux candidats qui n'ont pas travaillé l'année précédente au sein de la commune et qui postulent pour la 2^{ème} année consécutive,
- en cas de candidatures qui respectent l'ensemble des critères, le choix du candidat se portera en fonction de sa lettre de motivation, de son expérience et de l'entretien de recrutement,
- possibilité d'embaucher une personne deux années consécutives pour les postes avec compétences spécifiques (exemple : accueil village de gîtes...),
- une attention particulière sera portée aux candidatures de jeunes sapeurs-pompiers volontaires qui remplissent l'ensemble des conditions.

DONNE MANDAT à Monsieur Jérôme JACQUES, Adjoint au Maire, pour signer les contrats à durée déterminée correspondants.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget 2025.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.